



Direction centrale de la sécurité des systèmes d'information

Profil de Protection

Application de chiffrement de données à la volée sur mémoire de masse (PP-CDISK)

Date de publication : Avril 2006
Référence : PP-CDISK
Version : 1.0



Table des matières

1	INTRODUCTION.....	4
1.1	IDENTIFICATION.....	4
1.2	CONTEXTE.....	4
1.3	PRESENTATION GENERALE DE LA CIBLE D'EVALUATION.....	4
1.3.1	<i>Type de TOE.....</i>	4
1.3.2	<i>Utilisation de la TOE.....</i>	5
1.3.3	<i>Particularités et caractéristiques de sécurité de la TOE.....</i>	5
1.3.4	<i>Matériel et logiciel hors-TOE.....</i>	5
1.3.5	<i>Utilisation du profil de protection.....</i>	6
1.4	DECLARATIONS DE CONFORMITE.....	6
2	DÉFINITION DU PROBLÈME DE SÉCURITÉ.....	7
2.1	BIENS.....	7
2.1.1	<i>Biens protégés par la TOE.....</i>	7
2.2	UTILISATEURS.....	7
2.3	MENACES.....	7
2.4	POLITIQUES DE SECURITE ORGANISATIONNELLES (OSP).....	8
2.5	HYPOTHESES.....	8
2.5.1	<i>Hypothèses applicables aux deux configurations.....</i>	8
2.5.2	<i>Hypothèses applicables à la configuration sans génération de clé.....</i>	8
3	OBJECTIFS DE SÉCURITÉ.....	9
3.1	OBJECTIFS DE SECURITE POUR LA TOE.....	9
3.1.1	<i>Objectifs applicables aux deux configurations.....</i>	9
3.1.2	<i>Objectifs applicables à la configuration avec génération de clé.....</i>	9
3.2	OBJECTIFS DE SECURITE POUR L'ENVIRONNEMENT DE DEVELOPPEMENT.....	10
3.3	OBJECTIFS DE SECURITE POUR L'ENVIRONNEMENT OPERATIONNEL.....	10
3.3.1	<i>Objectifs applicables aux deux configurations.....</i>	10
3.3.2	<i>Objectifs applicables à la configuration sans génération de clé.....</i>	10
4	EXIGENCES DE SÉCURITÉ.....	12
4.1	INTRODUCTION.....	12
4.1.1	<i>Sujets.....</i>	12
4.1.2	<i>Objets.....</i>	12
4.1.3	<i>Operations.....</i>	12
4.1.4	<i>Utilisateurs.....</i>	14
4.2	EXIGENCES DE SECURITE FONCTIONNELLES.....	14
4.2.1	<i>Exigences applicables aux deux configurations.....</i>	14
4.2.2	<i>Exigences applicables à la configuration avec génération de clé.....</i>	19
4.3	EXIGENCES DE SECURITE D'ASSURANCE.....	19
4.3.1	<i>Raffinements.....</i>	20
4.3.2	<i>Notes d'applications.....</i>	20
5	ARGUMENTAIRES.....	21
5.1	OBJECTIFS DE SECURITE / PROBLEME DE SECURITE.....	21
5.1.1	<i>Menaces.....</i>	21
5.1.2	<i>Politiques de sécurité organisationnelles (OSP).....</i>	21
5.1.3	<i>Hypothèses.....</i>	22
5.1.4	<i>Tables de couverture entre définition du problème et objectifs de sécurité.....</i>	22
5.2	EXIGENCES DE SECURITE / OBJECTIFS DE SECURITE.....	24
5.2.1	<i>Objectifs.....</i>	24
5.2.2	<i>Tables de couverture entre objectifs et exigences de sécurité.....</i>	25
5.3	DEPENDANCES.....	27
5.3.1	<i>Dépendances des exigences de sécurité fonctionnelles.....</i>	27
5.3.2	<i>Dépendances des exigences de sécurité d'assurance.....</i>	28

ANNEXE A	COMPLÉMENTS DE DESCRIPTION DE LA TOE ET DE SON ENVIRONNEMENT	30
A.1	DOMAINE D'APPLICATION	30
A.2	UTILISATION DE LA TOE	31
A.3	FONCTIONNALITES DE LA TOE	33
A.4	ÉLÉMENTS RELATIFS A LA CONCEPTION	33
A.5	SERVICES SUPPLEMENTAIRES	34
ANNEXE B	DÉFINITIONS ET ACRONYMES	37
5.4	ABBREVIATIONS ET ACRONYMES	37
5.5	DEFINITIONS	37
ANNEXE C	TRADUCTION DES TERMES ANGLAIS	39
ANNEXE D	RÉFÉRENCES	40

1 Introduction

1.1 Identification

Titre : Profil de protection – Application de chiffrement de données à la volée sur mémoire de masse

Référence : PP-CDISK, version 1.0, avril 2006

Auteur : Trusted Labs

1.2 Contexte

Ce document est réalisé sous l'égide de la Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DCSSI). L'objectif est de favoriser la certification des applications de chiffrement de données à la volée sur mémoire de masse pour les besoins des secteurs public et privé en vue de leur qualification.

Ce document contient deux profils de protection (PP), appelés respectivement

- Application de chiffrement de données à la volée sur mémoire de masse *avec* génération de clé
- Application de chiffrement de données à la volée sur mémoire de masse *sans* génération de clé

Ces deux profils seront plus simplement désignés sous le vocable de « configuration » dans la suite du document, chaque section identifiant, le cas échéant, à quel profil elle appartient. En l'absence de mention particulière, une section est applicable aux deux configurations.

1.3 Présentation générale de la cible d'évaluation

1.3.1 Type de TOE

L'objectif visé est de définir les exigences de sécurité auxquelles une application de chiffrement de données à la volée sur toute mémoire persistante de stockage (éventuellement amovible) doit se conformer en vue d'une évaluation de sécurité. La cible d'évaluation (TOE) considérée dans ce PP est un logiciel permettant de protéger en confidentialité les données enregistrées sur une partie au moins de la mémoire persistante de stockage d'une machine (ou, plus généralement, sur un support de stockage éventuellement amovible), dans les deux cas suivants :

1. la TOE est hors fonctionnement,
2. la TOE est en fonctionnement mais sans qu'un utilisateur légitime ne se soit authentifié à la TOE.

Les menaces relatives au cas de la TOE en fonctionnement avec un utilisateur légitime authentifié à la TOE ne seront donc pas considérées dans le présent PP.

L'objectif principal est donc de couvrir le vol de la machine. Néanmoins, les risques de la phase opérationnelle vis-à-vis du service de protection des données en confidentialité rendu par le produit devront être couverts (comme, par exemple, l'écriture d'informations confidentielles sur des zones non chiffrées ou l'écriture de la clé en clair sur une mémoire persistante). La confidentialité des données sur la mémoire de masse doit ainsi être garantie quels que soient les états successifs de la machine lors de la phase opérationnelle (mise en veille, arrêt brutal,...).

Par souci de simplification, la partie de la mémoire persistante de stockage de masse contenant les données protégées par la TOE sera nommée « disque » dans la suite du PP lorsque cela n'introduit pas d'ambiguïté.

1.3.2 Utilisation de la TOE

Le matériel informatique d'une entreprise ou d'un service administratif peut être l'objet d'un vol au même titre que tout autre objet de valeur. Ce risque est aujourd'hui accentué par le nomadisme croissant des équipements, plus susceptibles de quitter le lieu de travail qu'auparavant. La TOE est une application de chiffrement des données à la volée sur un support informatique permettant de protéger la confidentialité de ces dernières et de réduire l'impact de la perte en cas de vol de matériel.

1.3.3 Particularités et caractéristiques de sécurité de la TOE

La TOE, une fois activée, chiffre et déchiffre les données enregistrées sur et lues depuis la mémoire de masse de manière transparente. Cette activation nécessite une authentification de l'utilisateur à travers, par exemple, la fourniture de données d'authentification de type mot ou phrase de passe. La TOE utilise aussi, durant son fonctionnement, des clés de chiffrement. La confidentialité de ces clés, comme celle des données d'authentification des utilisateurs, doit être garantie par la TOE dans les cas spécifiés dans la Section 1.3.1.

Chacune des deux configurations correspond à un type de produit spécifique, selon que la TOE génère elle-même les clés de chiffrement (configuration « avec génération de clé ») ou bien qu'elle les reçoit d'un tiers de confiance (configuration « sans génération de clé »).

1.3.4 Matériel et logiciel hors-TOE

La TOE est supposée fonctionner sur tout type de matériel informatique gérant une mémoire de masse. Elle s'appuie sur le système d'exploitation (OS) ou le micrologiciel¹ (*firmware*) présent pour communiquer avec les applications clientes et l'utilisateur. Suivant les cas, les pilotes (*drivers*) de l'OS seront utilisés par la TOE pour accéder à la mémoire de masse ou bien la TOE fera elle-même office de pilote, si elle est distribuée sous cette forme (bibliothèque applicative).

Exemples de logiciel/matériel supportés par la TOE :

- Ordinateur personnel fonctionnant sous Windows[®], Linux[™], Mac OS X[®], BSD[®], Unix[®] ...
- Clé USB et son pilote de gestion
- Disque dur amovible et micrologiciel fourni par le constructeur

¹ Logiciel intégré dans un composant matériel (disque dur, clé USB...). Exemples : BIOS, Open Firmware (IEEE-1275), OpenBoot[™]...

1.3.5 Utilisation du profil de protection

Les exigences introduites dans chacune des deux configurations (profil de protection) définissent les règles minimales auxquelles une cible de sécurité d'une application de chiffrement de disque dur à la volée doit se conformer, selon qu'elle génère ou non ses clés de chiffrement ; elles ne sont aucunement limitatives. Ainsi, il est possible d'ajouter d'autres fonctionnalités ou de se référer également à un autre profil de protection. L'utilisation de ce profil dans le cadre de la certification d'un dispositif matériel de chiffrement est une autre possibilité.

Cependant, toute modification au présent profil de protection est restreinte par les règles associées à la conformité précisée dans la Section 1.4.

1.4 Déclarations de conformité

Ce profil de protection est conforme aux parties 2 et 3 de la version 3.0 des Critères Communs ([CC2] et [CC3]).

Le niveau d'assurance de l'évaluation visé par ce profil de protection est EAL2+ (ou EAL2 augmenté) conformément au processus de qualification de niveau standard défini dans [QS-QR]. Les composants augmentés sont les suivants : ADV_IMP.1 (avec la note d'application suivante : « the selected sample of the implementation representation shall embrace all the cryptographic mechanisms »), ADV_TDS.3, ALC_DVS.1, ALC_TAT.1, ALC_FLR.3 et AVA_VAN.3.

La conformité requise pour ce profil est : démontrable.

2 Définition du problème de sécurité

2.1 Biens

L'objectif premier de la TOE est de protéger les données enregistrées sur le disque par les utilisateurs en cas de vol du support ou de la machine le contenant. Ces données sont elles-mêmes protégées en confidentialité via le chiffrement par une ou plusieurs clés secrètes (ou publiques), suivant des mécanismes dépendants de l'implémentation. La description de chaque bien fournit les types de protection requis pour chacun d'eux (partie *Protection*).

2.1.1 Biens protégés par la TOE

D.DONNEES_UTILISATEUR

Ce bien représente les données de l'utilisateur à protéger en confidentialité sur le disque par la TOE. Il s'agit des données en clair (les données chiffrées ne sont pas un bien sensible).

Protection: confidentialité.

2.2 Utilisateurs

Le fonctionnement de la TOE dans son environnement opérationnel manipule directement ou indirectement les rôles décrits ci-dessous.

Utilisateur

Utilisateur de la machine dont certaines données sont à protéger en confidentialité sur le disque de la machine.

Note d'application

Le rôle d'administrateur de sécurité en charge de l'installation et de la configuration de la TOE n'intervient pas dans la problématique de sécurité considérée et le fonctionnement de la TOE ne manipule donc pas ce rôle. En outre, les rôles d'administrateur et d'utilisateur peuvent être confondus dans certains produits.

2.3 Menaces

Les menaces présentes dans cette section sont uniquement celles portant atteinte à la sécurité de la TOE et non aux services rendus par la TOE. Les différents agents menaçants sont donc d'origine extérieure à l'environnement opérationnel de la TOE, comme toute personne externe à l'organisation tirant partie du nomadisme de la machine (par exemple, vol dans un lieu public) ou un cambrioleur. Les administrateurs et les utilisateurs légitimes ne sont pas considérés comme des attaquants.

T.ACCES_DONNEES

Un attaquant prend connaissance des données sensibles de l'utilisateur stockées sur le disque, par exemple, après avoir récupéré une ou plusieurs image(s) partielle(s) ou totale(s) du disque (éventuellement à des moments différents) ou bien après avoir volé l'équipement ou le disque.

Note d'application

Suivant l'implémentation, l'image du disque peut aussi contenir d'autres biens, comme certaines clés de chiffrement.

2.4 Politiques de sécurité organisationnelles (OSP)

Les politiques de sécurité organisationnelle présentes dans cette section portent uniquement sur les fonctions attendues de la TOE et ne concernent donc que les services rendus par la TOE au système d'information.

OSP.CRYPTO

Les mécanismes cryptographiques de la TOE doivent être conformes aux exigences du référentiel cryptographique de la DCSSI pour le niveau de robustesse standard ([CRYPTO]).

OSP.EAL

La TOE doit être évaluée au niveau EAL2 augmenté des composants ADV_TDS.3**, ADV_IMP.1*, ALC_DVS.1, ALC_FLR.3, ALC_TAT.1 et AVA_VAN.3.

Le composant « ADV_IMP.1* » est un composant raffiné qui exige que la description de l'implémentation couvre l'ensemble des mécanismes cryptographiques de la TOE.

Le composant « ADV_TDS.3** » est un composant raffiné qui autorise la description de la TOE en termes de modules à se restreindre à ses mécanismes cryptographiques.

2.5 Hypothèses

2.5.1 Hypothèses applicables aux deux configurations

Cette section décrit les hypothèses applicables aux deux configurations: « sans génération de clé » et « avec génération de clé ».

A.ENV_OPERATIONNEL

L'environnement opérationnel ne permet pas à un attaquant d'accéder au disque lorsque des données sensibles sont accessibles à un utilisateur légitime sur l'équipement.

2.5.2 Hypothèses applicables à la configuration sans génération de clé

Cette section décrit les hypothèses applicables exclusivement à la configuration: « sans génération de clé ».

A.ENV_OPERATIONNEL_CLES

L'environnement opérationnel de la TOE génère des clés de chiffrement de manière et de nature conformes aux exigences du référentiel de la DCSSI [CRYPTO].

Il fournit de plus ces clés à la TOE en assurant leur intégrité, leur confidentialité et leur authenticité.

3 Objectifs de sécurité

3.1 Objectifs de sécurité pour la TOE

3.1.1 Objectifs applicables aux deux configurations

Cette section décrit les objectifs pour la TOE applicables aux deux configurations: « sans génération de clé » et « avec génération de clé ».

O.ARRET_UTILISATEUR

La TOE doit permettre de rendre inaccessibles les données sensibles à la demande de l'utilisateur.

Note d'application

Le sens de cet objectif est de permettre à un utilisateur de désactiver un disque, de mettre la TOE « hors fonctionnement », pour protéger effectivement ses données, notamment sur des machines n'ayant pas de mode « éteint » (assistants personnels). Cet objectif ne concerne en aucun cas l'effacement sécurisé des données.

O.CRYPTO

La TOE doit implémenter les fonctions de cryptographie et gérer les clés cryptographiques conformément aux exigences du référentiel cryptographique de la DCSSI pour le niveau de robustesse standard [CRYPTO].

O.PROTECTION_DES_DONNEES_ENREGISTREES

La TOE doit s'assurer que l'utilisateur a été authentifié avant de rendre accessibles les données enregistrées.

O.ROBUSTESSE

L'arrêt subit (intempestif) de la TOE (de l'équipement, du disque) ne doit pas permettre d'accéder aux données sensibles.

Note d'application

Cet objectif assure que, hors du cadre de fonctionnement nominal, la TOE n'enregistre pas en clair de façon persistante des données qui sont censées être chiffrées. En effet, un arrêt brutal de la TOE peut survenir avant le vol ou la copie de l'image. Dans ce cas, le support serait susceptible de contenir des données utilisateur non chiffrées.

3.1.2 Objectifs applicables à la configuration avec génération de clé

Cette section décrit les objectifs pour la TOE exclusivement applicables à la configuration « avec génération de clé ».

En plus des objectifs pour la TOE précédents, la configuration « avec génération de clé » inclut l'objectif O.CLES_CHIFFREMENT ci-après.

O.CLES_CHIFFREMENT

La TOE doit générer des clés de chiffrement conformément aux exigences du référentiel cryptographique de la DCSSI pour le niveau de robustesse standard [CRYPTO].

3.2 Objectifs de sécurité pour l'environnement de développement

OED.EAL

L'environnement de développement doit assurer le niveau de qualification standard défini par la DCSSI dans [QS-QR]; soit un EAL2 augmenté des exigences d'assurance ADV_IMP.1*, ADV_TDS.3**, ALC_DVS.1, ALC_TAT.1, ALC_FLR.3 et AVA_VAN.3. Par ailleurs, la description de l'implémentation des mécanismes cryptographiques est requise (ADV_IMP.1*, composant raffiné), et la description de la TOE en modules peut se limiter à ces mêmes mécanismes cryptographiques (ADV_TDS.3**, composant raffiné).

3.3 Objectifs de sécurité pour l'environnement opérationnel

3.3.1 Objectifs applicables aux deux configurations

Cette section décrit les objectifs pour l'environnement applicables aux deux configurations: « sans génération de clé » et « avec génération de clé ».

OE.ENV_OPERATIONNEL.1

Lorsque l'utilisateur est authentifié, l'environnement opérationnel doit assurer la confidentialité des données sensibles, des clés et des données d'authentification.

Note d'application

L'équipement doit apporter des protections efficaces contre l'écoute illicite et la transmission non autorisée de données (pare-feu correctement configuré, antivirus avec base de données à jour, « anti-spyware », *etc.*).

Les applications installées sur l'équipement ne doivent pas perturber le bon fonctionnement de la TOE. Ainsi, les opérations que peut faire l'utilisateur sur les fichiers protégés par la TOE, surtout au travers de ses applications, ne doivent pas entraîner de copies totales ou partielles de ces fichiers en dehors de la TOE, sauf lorsqu'il l'a clairement demandé ou lorsque c'est une conséquence claire de l'opération demandée. La configuration de la machine/système/compte utilisateur/application doit confiner les fichiers protégés au sein même de la TOE, notamment en ce qui concerne les fichiers temporaires ou de travail des applications.

OE.ENV_OPERATIONNEL.2

L'utilisateur ne doit accéder à ses données sensibles que lorsqu'il se trouve dans un environnement de confiance (lorsqu'il se trouve seul ou avec des personnes ayant le besoin d'en connaître).

3.3.2 Objectifs applicables à la configuration sans génération de clé

Cette section décrit les objectifs pour l'environnement exclusivement applicables à la configuration « sans génération de clé ».

Les objectifs pour l'environnement applicables à la configuration « sans génération de clé » sont les deux objectifs OE.ENV_OPERATIONNEL.1 et OE.ENV_OPERATIONNEL.2 (communs

aux deux configurations), ainsi que les deux objectifs OE.ENV_OPERATIONNEL.3 et OE.ENV_OPERATIONNEL.4 ci-après.

OE.ENV_OPERATIONNEL.3

L'environnement opérationnel de la TOE génère des clés de chiffrement de manière et de nature conformes aux exigences du référentiel de la DCSSI [CRYPTO].

OE.ENV_OPERATIONNEL.4

L'environnement opérationnel de la TOE fournit les clés générées dans le cadre de l'objectif OE.ENV_OPERATIONNEL.3 en assurant leur intégrité, leur confidentialité et leur authenticité.

Dans une cible de sécurité compatible avec la configuration « sans génération de clé », il est possible, conformément à [CC1], section A.5.4, d'intégrer l'objectifs sur l'environnement OE.ENV_OPERATIONNEL.4 sous forme d'objectif pour la TOE, par exemple sous la forme « La TOE doit assurer l'intégrité, la confidentialité et l'authenticité des clés qu'elle importe ». La cible devra inclure en conséquence des exigences fonctionnelles pour couvrir ces objectifs, les familles FCO_ITC, FCO_CID et FCO_IID étant toutes indiquées.

4 Exigences de sécurité

4.1 Introduction

La TSP est résumée en Figure 1, p.14.

4.1.1 Sujets

La TSP gère les sujets suivants:

Sujet	Attribut de sécurité	Valeurs possibles
S.API	-	-
S.DISK	Statut du disque (<i>AT.STATUS</i>)	ACTIVATED/DEACTIVATED
S.DISK	Identifiant Disque (<i>AT.ID</i>)	à préciser dans la ST

Chaque disque géré par la TOE est représenté par un sujet *S.DISK* maintenant un attribut de sécurité *AT.STATUS* qui reflète le fait que ce dernier est activé ou désactivé. Du point de vue de la TSP, le disque n'est activé que lorsqu'un utilisateur authentifié s'est associé (*binding*) à ce sujet. Le sujet générique *S.API* correspond au point d'entrée, accessible à toutes les applications de la machine hôte, permettant d'accéder aux données d'un disque activé.

4.1.2 Objets

La TSP gère les objets suivants:

Objet	Attribut de sécurité	Valeurs possibles
S.DISK	<i>cf. Sujets</i>	<i>cf. Sujets</i>
Clé de chiffrement (<i>OB.KEY</i>)	Identifiant disque associé (<i>AT.ID</i>)	à préciser dans la ST
Données utilisateur chiffrées (<i>OB.DU</i>)	Identifiant disque associé (<i>AT.ID</i>)	à préciser dans la ST
Données de Vérification (<i>OB.VD</i>)	Identifiant disque associé (<i>AT.ID</i>)	à préciser dans la ST

Les sujets *S.DISK* sont aussi des objets (*cf. CC v3.0, vol. 2, §22*), en ce sens qu'il existe des opérations de la TSP dont les objets sont des *S.DISK*.

Une clé de chiffrement correspond implicitement à un disque. Ainsi, l'enregistrement des données utilisateur (D.DONNEES_UTILISATEUR) sur un disque, se traduit par la création ou la modification d'un objet *OB.DU* dont l'attribut de sécurité *Identifiant disque associé (AT.ID)* permet de savoir avec quelle clé (autrement dit, sur quel disque) les données sont chiffrées. L'objet *OB.DU* représente donc les mêmes données que le bien D.DONNEES_UTILISATEUR, mais une fois chiffrées par la TOE.

Les Données de Vérification (*OB.VD*) associées à un disque représentent les données utilisées pour authentifier l'utilisateur du disque, lorsque celles-ci sont gérées par la TOE.

4.1.3 Operations

Les opérations de la TSP sont les suivantes:

Opération	Sujet	Objet

Opération	Sujet	Objet
Création (<i>CREATE</i>)	S.DISK	OB.KEY
Création (<i>CREATE</i>)	S.DISK	OB.VD
Création (<i>ACCESS</i>)	S.DISK	OB.VD
Utilisation (<i>USE</i>)	S.API	OB.KEY
Lecture/Écriture/Effacement (<i>DECIPHER/CIPHER/ERASE</i>)	S.API	OB.DU

L'opération *CREATE* correspond intuitivement à la création d'un disque: une clé de chiffrement y est implicitement associée, qu'elle soit générée aléatoirement, dérivée à partir de données fournies par l'utilisateur (configuration « avec génération de clé ») ou bien importée (configuration « sans génération de clé »). De même, aucune exigence n'est placée sur le stockage des clés de chiffrement.

Pareillement, la création d'un disque crée aussi (*CREATE*) des données de vérification (OB.VD) contenant les moyens d'authentifier le possesseur du disque ultérieurement. Une fois créés, ces données ne sont manipulables (*ACCESS*) que par leur créateur, l'opération *ACCESS* pouvant être détaillée dans une cible de sécurité (effacement, modification, lecture...).

L'opération *USE* correspond à l'utilisation d'une clé à des fins de chiffrement ou de déchiffrement d'un disque. Il s'agit d'une opération « interne » à la TOE qui ne fait pas partie de l'interface externe de celle-ci.

L'opération *DECIPHER* correspond à la lecture de données sur un disque géré par la TOE. La TOE ne lisant des données sur « son » disque que de manière chiffrée, il s'agit d'une opération cryptographique de déchiffrement.

L'opération *CIPHER* correspond à l'écriture de données sur un disque géré par la TOE. La TOE ne n'écrivant des données sur « son » disque que de manière chiffrée, il s'agit d'une opération cryptographique de chiffrement.

L'opération *ERASE* correspond à l'effacement de données sur un disque géré par la TOE.

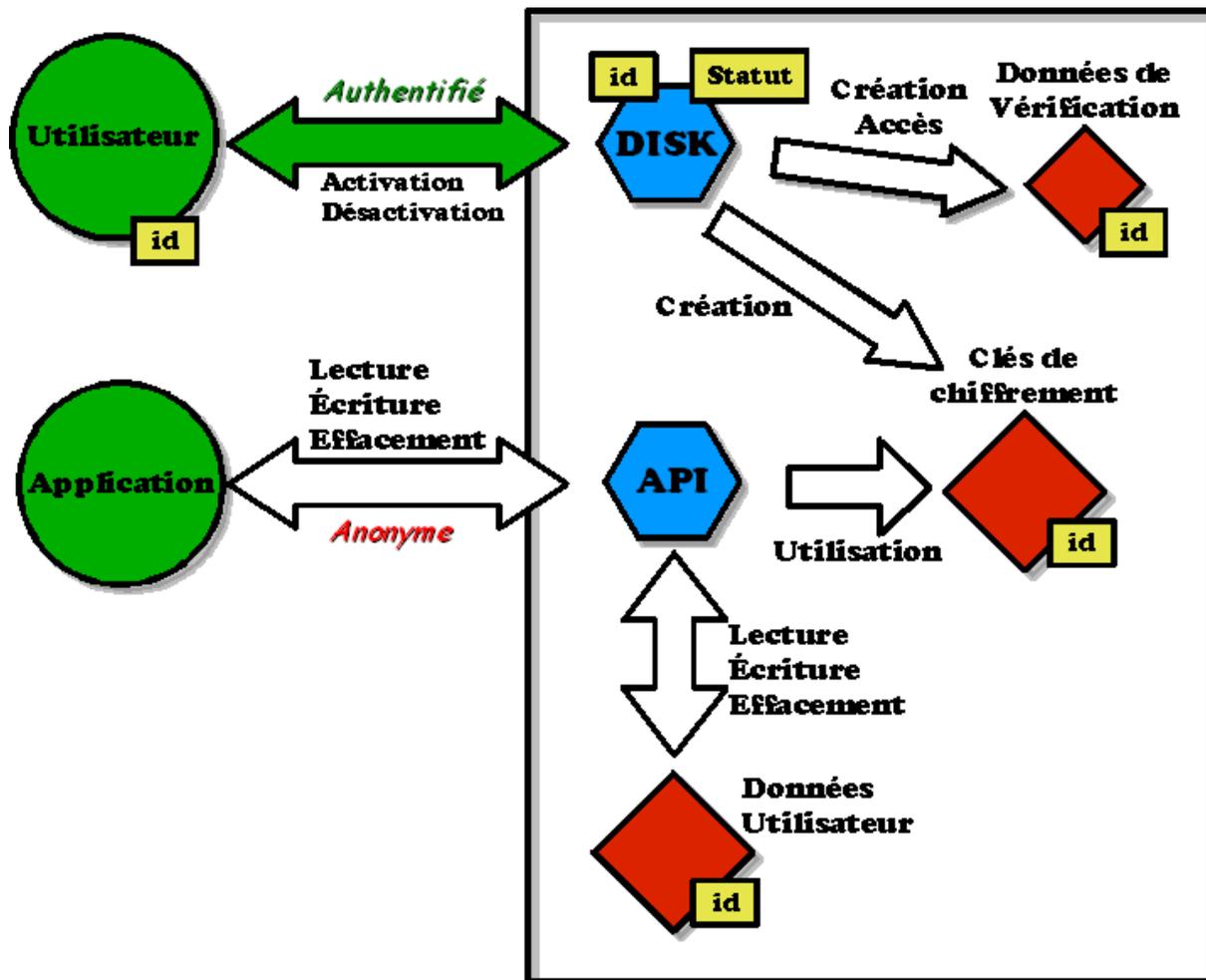


Figure 1 : Résumé de la TSP

4.1.4 Utilisateurs

U.User représente l'utilisateur de la machine dont certaines données sont à protéger en confidentialité sur le disque.

U.Application représente les applications effectuant les opérations de lecture, d'écriture et d'effacement en appelant le point d'entrée permettant d'accéder aux données d'un disque activé.

4.2 Exigences de sécurité fonctionnelles

4.2.1 Exigences applicables aux deux configurations

Cette section décrit les exigences pour la TOE applicables aux deux configurations: « sans génération de clé » et « avec génération de clé ».

4.2.1.1 Exigences liées à l'authentification des utilisateurs

FIA_UID.1/APP Anonymous users

FIA_UID.1.1/APP The TSF shall allow users to bind to **the subject that represents the application entry point (S.API)** without identifying themselves.

FIA_UID.2/USER_AUTHENTICATION User identification

FIA_UID.2.1/USER_AUTHENTICATION The TSF shall identify a user before the user can bind to **a subject that manages disks (S.DISK)**.

FIA_UAU.1/USER_AUTHENTICATION User authentication by TSF

FIA_UAU.1.1/USER_AUTHENTICATION The TSF shall authenticate a user before the user can bind to **a subject that manages disks (S.DISK)**.

Note d'application

L'authentification des utilisateurs peut se faire par une phrase de passe, *etc.*

FIA_USB.1/USER_AUTHENTICATION User-subject binding

FIA_USB.1.1/USER_AUTHENTICATION Upon binding a user to **a subject that manages a disk (S.DISK)** the TSF shall change the values of security attributes of that subject as follows: the security attribute **AT.STATUS** of a subject who manages a disk (S.DISK) is set to **ACTIVATED**.

Note d'application

Dans le cas d'une TOE distinguant différents types d'utilisateur, il est possible d'attribuer au sujet *S.DISK* des attributs de sécurité différenciant ceux-ci.

FIA_URE.2/USER_AUTHENTICATION User registration with storage of authentication data

FIA_URE.2.1/USER_AUTHENTICATION The TSF shall be able to register new users.

FIA_URE.2.2/USER_AUTHENTICATION The TSF shall [selection: obtain values for [assignment: user security properties] from the registering user, provide values for [assignment: user security properties] as follows: [assignment: rules for deriving security properties for the registering user]].

FIA_URE.2.3/USER_AUTHENTICATION The TSF shall store these user security properties in **the subject that manages the disk (S.DISK) created during the registration.**

FIA_URE.2.4/USER_AUTHENTICATION The TSF shall [selection: receive authentication data from the registering user, provide authentication data to the registering user, [assignment: other method to establish authentication data between the registering user and the TSF]].

FIA_URE.2.5/USER_AUTHENTICATION The TSF shall store this authentication data in **the object OB.VD created during registration.**

Note d'application

Le fait pour un utilisateur de s'enregistrer (*register*) vis-à-vis de la TOE correspond à la création d'un nouveau disque (opération *CREATE*), de nouvelles « données de vérification » (OB.VD) et d'une nouvelle clé (OB.KEY).

Lorsqu'une TOE gère différents types d'utilisateurs, il convient d'adapter cette exigence en précisant les « user security properties » (CC v3.0, vol.2, §40).

FIA_TOB.2/STOP User-initiated termination of binding

FIA_TOB.2.1/STOP The TSF shall allow a user to terminate a binding to **a subject that manages a disk (S.DISK).**

FIA_TOB.2.2/STOP [Raffiné éditorialement] The TSF shall **set the security attribute AT.STATUS of the subject S.DISK to DEACTIVATED..**

4.2.1.2 Exigences liées à la robustesse de la TOE

FPT_FLT.1/STOP Fault tolerance

FPT_FLT.1.1/STOP The TSF shall continue to meet the TSP when the following failures occur:

- o hot/warm/cold reset of the host machine
- o when the host machine is switched off (power shortage)
- o [assignment: other list of failures or types of failures]

FIA_TOB.1/STOP TSF-initiated termination of binding

FIA_TOB.1.1/STOP The TSF shall terminate a binding to **a subject that manages a disk (S.DISK) after [selection: completion of [assignment: operation], [assignment: time interval of user inactivity], [assignment: other condition]].**

FIA_TOB.1.2/STOP [Raffiné éditorialement] The TSF shall **set all the S.DISK's security attributes AT.STATUS to *DEACTIVATED***.

Note d'application

The ST author shall specify the conditions under which the TOE functioning is terminated (resulting in all disks becoming deactivated).

4.2.1.3 Divers

FDP_ISA.1/STATUS Security attribute initialisation

FDP_ISA.1.1/STATUS The TSF shall **assign the value *DEACTIVATED*** to the security attribute **AT.STATUS** whenever a **subject S.DISK** is created.

FDP_ISA.1/VD Security attribute initialisation

FDP_ISA.1.1/VD The TSF shall **use the following rules**

- o **The assigned value must be equal to the value of the attribute AT.ID of the subject S.DISK that creates the object OB.VD**

to assign an initial value to the security attribute **AT.ID** whenever a **object OB.VD** is created.

Note d'application

The value of the security attribute AT.ID shall be specified in the product ST.

FDP_ISA.1/DU Security attribute initialisation

FDP_ISA.1.1/DU The TSF shall **assign the value referencing the associated encryption key (OB.KEY)** to the security attribute **AT.ID** whenever a **OB.DU** is created.

Note d'application

Cette exigence exprime simplement le fait que des données utilisateur chiffrées (OB.DU) sont implicitement associées à la clé de chiffrement utilisée (OB.KEY).

FDP_ISA.1/ID Security attribute initialisation

FDP_ISA.1.1/ID The TSF shall **use the following rules**

- o **The assigned value must be equal to the value of the attribute AT.ID of the subject S.DISK that CREATE the key**

to assign an initial value to the security attribute **AT.ID** whenever a **OB.KEY** is created.

Note d'application

La valeur de l'attribut de sécurité *AT.ID* peut correspondre, par exemple, à un hachage de la phrase de passe de l'utilisateur permettant d'activer le disque.

FDP_ACC.2/TSP Access control with automatic modification of security attributes

FDP_ACC.2.1/TSP The TSF shall **allow** an operation of a subject on an object **if and only if**:

- **RULE 1: the subject S.API is allowed to USE an object OB.KEY if and only if there exists a subject S.DISK whose security attribute AT.ID is the same as the security attribute AT.ID of OB.KEY and whose security attribute AT.STATUS is equal to *ACTIVATED*.**
- **RULE 2: the subject S.API is allowed to CIPHER, DECIPHER, ERASE an object OB.DU if and only if:**
 - **S.API is allowed to USE the object OB.KEY that shares the same AT.ID as OB.DU (cf. RULE 1), and**
 - **S.API performs encryption and decryption operations in accordance with a specified cryptographic algorithm [assignment: cryptographic algorithm] and cryptographic key sizes [assignment: cryptographic key sizes].**
- **RULE 3: a subject S.DISK is allowed to ACCESS an object OB.VD if and only if their security attribute AT.ID's values are the same.**

FDP_ACC.2.2/TSP The TSF shall change the security attributes of subjects and/or objects involved in operations as follows: **[assignment: rules for changing security attributes of subjects and/or objects involved in an operation, based on security attributes of the subjects and objects and whether the operation was allowed or disallowed]**.

Note d'application

Les règles expriment le fait qu'un disque doit être activé pour que l'on puisse effectuer des opérations dessus, et que seul le sujet gérant un disque peut manipuler les données de vérification associées.

Dans une cible de sécurité, le dernier alinéa de cette règle doit décrire les algorithmes cryptographiques et les tailles de clés utilisés par la TOE pour ces opérations. Ces éléments doivent satisfaire les exigences du référentiel cryptographique de la DCSSI ([CRYPTO]).

La cohérence de cette exigence avec les exigences FDP_MSA.1/TSP.* est à considérer.

FDP_MSA.1/TSP.1 Management of security attributes

FDP_MSA.1.1/TSP.1 [Raffiné éditorialement] The TSF determine if a subject is allowed to **modify** or not **the security attribute AT.STATUS** as follows: **No subject**

is allowed to set the security attribute AT.STATUS of a subject S.DISK to ACTIVATED..

Note d'application

L'exigence FDP_MSA.2 peut être utilisé dans une cible de sécurité pour les fermetures automatiques de disque en cas d'inactivité ou de mise en veille, par exemple.

FDP_MSA.1/TSP.2 Management of security attributes

FDP_MSA.1.1/TSP.2 [Raffiné éditorialement] The TSF determine if a subject is allowed to **modify** or not **the security attribute AT.ID** as follows: **No subject is allowed to change the security attribute AT.ID of an object OB.DU, OB.KEY, OB.VD or of a subject S.DISK..**

4.2.2 Exigences applicables à la configuration avec génération de clé

Cette section décrit les exigences pour la TOE exclusivement applicables à la configuration « avec génération de clé ».

En plus des exigences pour la TOE précédents, la configuration « avec génération de clé » inclut les exigences ci-après.

4.2.2.1 Exigences liées à la génération des clés

FMI_RND.1/KEYS Random number generation

FMI_RND.1.1/KEYS [Raffiné éditorialement] The TSF shall generate random **keys** that meet **the DCSSI's cryptographic requirements ([CRYPTO])..**

FMI_RND.1.2/KEYS The TSF shall store these random numbers in **a key object (OB.KEY).**

Note d'application

La génération dont il s'agit peut être une dérivation à partir des données d'authentification.

4.3 Exigences de sécurité d'assurance

Les exigences d'assurance sont applicables aux deux configurations sans changement.

Le niveau d'assurance de l'évaluation visé par ce profil de protection est EAL2+ (ou EAL2 augmenté) conformément au processus de qualification de niveau standard défini dans [OS-QR].

Cette section ne cite que les raffinement et les notes d'applications.

Le niveau des exigences de sécurité d'assurance est EAL2. L'EAL a été augmentée avec ADV_IMP.1*, ADV_TDS.3**, ALC_DVS.1, ALC_FLR.3, ALC_TAT.1 et AVA_VAN.3.

Le composant « ADV_IMP.1* » est un composant raffiné qui exige que la description de l'implémentation couvre l'ensemble des mécanismes cryptographiques de la TOE.

Le composant « ADV_TDS.3** » est un composant raffiné qui autorise la description de la TOE en termes de modules à se restreindre à ses mécanismes cryptographiques.

Les guides utilisateurs du produit devront fournir des avertissements d'utilisation concernant les modes de veille et d'hibernation de la machine hôte et leur impact sur la problématique de sécurité considérée (note d'application de l'exigence AGD_OPE.1).

Par ailleurs, des recommandations de mise en œuvre des produits devront être également précisés dans les guides administrateurs pour la gestion des fichiers temporaires qui peuvent être créés, par exemple par les applications ou les spouleurs d'imprimante (note d'application de l'exigence AGD_PRE.1).

4.3.1 Raffinements

ADV_IMP.1* Implementation representation of the TSF

That requirement is refined by the following:

The selected sample of the implementation representation shall embrace all the cryptographic mechanisms.

ADV_TDS.3 Basic modular design**

That requirement is refined by the following:

The description of the design of the TSF in terms of modules could be limited to the cryptographic mechanisms of the TOE.

4.3.2 Notes d'applications

AGD_OPE.1 Operational user guidance

That requirement has the following application note:

User guidance shall warn the user about sleep modes, screen savers or "hibernate mode" (where RAM is written to disk, unencrypted) on the host machine and explain their impact on the TOE's functionalities.

AGD_PRE.1 Preparative procedures

That requirement has the following application note:

The preparative procedure shall include warnings about the temporary files used by client applications, swap disks used by the operating system or buffering systems like print spoolers.

5 Argumentaires

5.1 Objectifs de sécurité / problème de sécurité

5.1.1 Menaces

T.ACCES_DONNEES La TOE enregistre sur le disque les données sensibles de l'utilisateur (bien D.DONNEES_UTILISATEUR) sous une forme chiffrée (objet OB.DU). La protection du bien se ramène donc à celle des données chiffrées.

Cette menace est contrée par O.PROTECTION_DES_DONNEES_ENREGISTREES qui garantit la confidentialité des données enregistrées (chiffrées) sur le disque. O.ROBUSTESSE contribue également à contrer cette menace en garantissant qu'aucune donnée utilisateur n'est enregistrée, même temporairement, en clair sur le disque.

D'autre part, O.ARRET_UTILISATEUR garantit que l'utilisateur peut explicitement protéger ses données en désactivant le disque sur lequel elles sont stockées.

Enfin, O.CRYPTO garantit que les fonctions de cryptographie mises en oeuvre et la gestion des clés cryptographiques utilisées empêchent l'accès non autorisé aux données du disque par cryptanalyse. La qualité des clés utilisées est assurée par cet objectif.

Dans le cas de la configuration « avec génération de clé », O.CLES_CHIFFREMENT garantit la disponibilité (étant capable de générer les clés dont elle a besoin, la TOE est sûre qu'elles seront disponibles) des clés de chiffrement utilisées par la TOE, contribuant à la résistance à la cryptanalyse des données utilisateurs chiffrées sur le disque. Toujours dans cette configuration, la qualité des clés est garantie par O.CRYPTO, leur génération faisant partie de la mise en oeuvre des fonctions cryptographiques de la TOE.

Dans le cas de la configuration « sans génération de clé », la qualité des clés de chiffrement utilisées par la TOE est garantie par l'objectif sur l'environnement OE.ENV_OPERATIONNEL.3; leur disponibilité l'est par l'objectif sur l'environnement OE.ENV_OPERATIONNEL.4. Par ailleurs, OE.ENV_OPERATIONNEL.4 assure le confinement et la protection (intégrité, confidentialité) des clés hors de la TOE et durant leur transmission à celle-ci.

Autrement dit, OE.ENV_OPERATIONNEL.3 et OE.ENV_OPERATIONNEL.4 couvrent, dans le cas de la configuration « sans génération de clé », à peu près les mêmes aspects de sécurité que l'objectif O.CLES_CHIFFREMENT dans le cas de la configuration « avec génération de clé ».

5.1.2 Politiques de sécurité organisationnelles (OSP)

OSP.CRYPTO Cette OSP est directement couverte par l'objectif O.CRYPTO.

OSP.EAL Cette OSP est directement couverte par OED.EAL qui assure le niveau de qualification standard défini par la DCSSI dans [QS-QR].

5.1.3 Hypothèses

5.1.3.1 Hypothèses applicables aux deux configurations

A.ENV_OPERATIONNEL Cette hypothèse est directement couverte par OE.ENV_OPERATIONNEL.1 et OE.ENV_OPERATIONNEL.2.

Lorsque la TOE est en fonctionnement et qu'un utilisateur légitime a activé un disque, les applications du poste client sont susceptibles de manipuler librement les données que celui-ci contient. L'objectif OE.ENV_OPERATIONNEL.1 assure que celles-ci ne créent pas de copies de ces données sur le même support que le disque à l'insu de l'utilisateur, et que, de manière générale, le poste client ne peut être à la source d'une perte de confidentialité des données.

OE.ENV_OPERATIONNEL.2 assure que les utilisateurs légitimes sont conscients et formés aux bonnes pratiques de sécurité, et participent donc de la confiance que l'on peut porter à l'environnement opérationnel de la TOE.

5.1.3.2 Hypothèses applicables à la configuration sans génération de clé

A.ENV_OPERATIONNEL_CLES Cette hypothèse est directement couverte par OE.ENV_OPERATIONNEL.3 et OE.ENV_OPERATIONNEL.4.

5.1.4 Tables de couverture entre définition du problème et objectifs de sécurité

Menaces	Objectifs de sécurité	Argumentaire
T.ACCES_DONNEES	O.ROBUSTESSE , O.PROTECTION_DES_DONNEES_ENREGISTREES , O.CRYPTO , O.CLES_CHIFFREMENT (cf. ci-dessous), O.ARRET_UTILISATEUR	Section 5.1.1

Tableau 1 Argumentaire menaces vers objectifs de sécurité

Le Tableau 1 concerne la configuration « avec génération de clé ». Dans le cas de la configuration « sans génération de clé », conformément à l'argumentaire, l'objectif de sécurité [O.CLES_CHIFFREMENT](#) est remplacé par les deux objectifs sur l'environnement suivants : [OE.ENV_OPERATIONNEL.3](#), et [OE.ENV_OPERATIONNEL.4](#).

Objectifs de sécurité	Menaces
O.ARRET_UTILISATEUR	T.ACCES_DONNEES
O.CRYPTO	T.ACCES_DONNEES
O.PROTECTION_DES_DONNEES_ENREGISTREES	T.ACCES_DONNEES
O.ROBUSTESSE	T.ACCES_DONNEES
O.CLES_CHIFFREMENT	T.ACCES_DONNEES
OED.EAL	
OE.ENV_OPERATIONNEL.1	
OE.ENV_OPERATIONNEL.2	

Tableau 2 Argumentaire objectifs de sécurité vers menaces

Le Tableau 2 concerne la configuration « avec génération de clé ». Dans le cas de la configuration « sans génération de clé », conformément à l'argumentaire, l'objectif de sécurité [O.CLES_CHIFFREMENT](#) n'est plus applicable et la ligne (grisée) le concernant est à remplacer par les deux lignes suivantes :

OE.ENV_OPERATIONNEL.3	T.ACCES_DONNEES
OE.ENV_OPERATIONNEL.4	T.ACCES_DONNEES

Politiques de sécurité organisationnelles (OSP)	Objectifs de sécurité	Argumentaire
OSP.CRYPTO	O.CRYPTO	Section 5.1.2
OSP.EAL	OED.EAL	Section 5.1.2

Tableau 3 Argumentaire politiques de sécurité organisationnelles vers objectifs de sécurité

Le Tableau 3 est applicable aux deux configurations.

Objectifs de sécurité	Politiques de sécurité organisationnelles (OSP)
O.ARRET_UTILISATEUR	
O.CRYPTO	OSP.CRYPTO
O.PROTECTION DES DONNEES ENREGISTREES	
O.ROBUSTESSE	
O.CLES_CHIFFREMENT	
OED.EAL	OSP.EAL
OE.ENV_OPERATIONNEL.1	
OE.ENV_OPERATIONNEL.2	
OE.ENV_OPERATIONNEL.3	
OE.ENV_OPERATIONNEL.4	

Tableau 4 Argumentaire objectifs de sécurité vers politiques de sécurité organisationnelles

Le Tableau 4 est applicable aux deux configurations.

Hypothèses	Objectifs de sécurité pour l'environnement opérationnel	Argumentaire
A.ENV_OPERATIONNEL	OE.ENV_OPERATIONNEL.1 , OE.ENV_OPERATIONNEL.2	Section 5.1.3.1
A.ENV_OPERATIONNEL_CLES	OE.ENV_OPERATIONNEL.3 , OE.ENV_OPERATIONNEL.4	Section 5.1.3.2

Tableau 5 Argumentaire hypothèses vers objectifs de sécurité pour l'environnement opérationnel

Dans le Tableau 5, les lignes grisées ne sont applicables qu'à la configuration « sans génération de clé ». Les autres lignes s'appliquent aux deux configurations.

Objectifs de sécurité pour l'environnement opérationnel	Hypothèses
OE.ENV_OPERATIONNEL.1	A.ENV_OPERATIONNEL
OE.ENV_OPERATIONNEL.2	A.ENV_OPERATIONNEL
OE.ENV_OPERATIONNEL.3	A.ENV_OPERATIONNEL_CLES
OE.ENV_OPERATIONNEL.4	A.ENV_OPERATIONNEL_CLES

Tableau 6 Argumentaire objectifs de sécurité pour l'environnement opérationnel vers hypothèses

Dans le Tableau 6, les lignes grisées ne sont applicables qu'à la configuration « sans génération de clé ». Les autres lignes s'appliquent aux deux configurations.

5.2 Exigences de sécurité / objectifs de sécurité

5.2.1 Objectifs

5.2.1.1 Objectifs de sécurité pour la TOE

Objectifs applicables aux deux configurations

O.ARRET_UTILISATEUR Cet objectif est directement couvert par l'exigence FIA_TOB.2/STOP, qui assure que

- o l'utilisateur peut explicitement désactiver un disque (FIA_TOB.2.1/STOP).
- o la désactivation protège effectivement les données (FIA_TOB.2.2/STOP) puisque, en vertu de la politique de contrôle d'accès de la TOE (FDP_ACC.2/TSP), seul un disque dont le statut est *ACTIVATED* a ses données accessibles.

O.CRYPTO Les règles de FDP_ACC.2/TSP spécifient la nature des opérations cryptographique de chiffrement et de déchiffrement de la TOE lors de la lecture et de l'écriture des données sur le disque.

Conformément à la note d'application, ces opérations doivent obéir aux exigences du référentiel cryptographique de la DCSSI pour le niveau de robustesse standard [CRYPTO], ce qui assure la couverture de cet objectif.

O.PROTECTION_DES_DONNEES_ENREGISTREES La TOE enregistre sur le disque les données sensibles de l'utilisateur (bien D.DONNEES_UTILISATEUR) sous une forme chiffrée (objet OB.DU). La protection du bien se ramène donc à la protection de celles-ci.

Le contrôle d'accès (FDP_ACC.2/TSP et ses dépendances) assure que les seuls objets accessibles à un instant donné sont associés à un disque activé. Ce contrôle impose par ailleurs le chiffrement des données utilisateurs enregistrées sur le disque (sans lequel la protection ne saurait être efficace).

D'autre part, les exigences liées à l'authentification obligatoire d'un utilisateur avant l'activation d'un disque (FIA_UID.2/USER_AUTHENTICATION et FIA_USB.1/USER_AUTHENTICATION) assurent que seul l'utilisateur légitime contrôle

l'accès aux données qui y sont enregistrées. L'accès lui-même ne demande aucune authentification (FIA_UID.1/APP).

Enfin, l'association définitive, à un disque donné (S.DISK), des données sensibles de l'utilisateur enregistrées (OB.DU) et des données de vérification (OB.VD, OB.KEY) permettant son authentification, évite les « fuites » d'information d'un disque à l'autre sans que les disques soient activés. En effet, tous ces objets et sujets sont reliés par un attribut de sécurité AT.ID fixé une fois pour toutes lors de leur création (FDP_ISA.*, FDP_MSA.1/TSP.*).

L'exigence FIA_URE.2/USER_AUTHENTICATION est incluse dans les dépendances de FIA_UAU.1/USER_AUTHENTICATION et contribue donc à la couverture des mêmes objectifs.

O.ROBUSTESSE Cet objectif est couvert par les exigences qui assurent que toute interruption de la TOE, fortuite (FPT_FLT.1/STOP), automatique (FIA_TOB.1/STOP) ou délibérée (FIA_TOB.2/STOP), laissent la TOE, et surtout les données qu'elle protège, dans un état robuste, à savoir un état où les disques concernés sont désactivés; autrement dit, les clés de chiffrement ne sont plus accessibles hors-fonctionnement.

Objectifs applicables à la configuration avec génération de clé

O.CLES_CHIFFREMENT Cet objectif est directement couvert par l'exigence FMI_RND.1/KEYS.

5.2.1.2 Objectifs de sécurité pour l'environnement de développement

OED.EAL OED.EAL est directement assuré par l'ensemble des exigences d'assurance: ADV_ARC.1, ADV_FSP.2, ADV_IMP.1*, ADV_TDS.3**, AGD_OPE.1, AGD_PRE.1, ALC_CMC.2, ALC_CMS.2, ALC_DEL.1, ALC_FLR.3, ALC_DVS.1, ALC_TAT.1, ASE_CCL.1, ASE_ECD.1, ASE_INT.1, ASE_OBJ.2, ASE_REQ.2, ASE_SPD.1, ASE_TSS.1, ATE_COV.1, ATE_FUN.1, ATE_IND.2 et AVA_VAN.3, correspondant à ceux requis pour le niveau de qualification standard tels que défini par la DCSSI dans [QS-QR].

Le composant « ADV_IMP.1* » est un composant raffiné qui exige que la description de l'implémentation couvre l'ensemble des mécanismes cryptographiques de la TOE.

Le composant « ADV_TDS.3** » est un composant raffiné qui autorise la description de la TOE en termes de modules à se restreindre à ses mécanismes cryptographiques.

5.2.2 Tables de couverture entre objectifs et exigences de sécurité

Dans le Tableau 7, les lignes grisées ne sont applicables qu'à la configuration « avec génération de clé ». Les autres lignes s'appliquent aux deux configurations.

Objectifs de sécurité	Exigences fonctionnelles pour la TOE	Argumentaire
O.ARRET_UTILISATEUR	FIA_TOB.2/STOP , FDP_ACC.2/TSP	Section 5.2.1.1
O.CRYPTO	FDP_ACC.2/TSP	Section 5.2.1.1

Objectifs de sécurité	Exigences fonctionnelles pour la TOE	Argumentaire
O.PROTECTION DES DONNEES ENREGISTREES	FDP_ACC.2/TSP , FDP_ISA.1/DU , FDP_ISA.1/VD , FDP_ISA.1/STATUS , FIA_UAU.1/USER AUTHENTICATION , FIA_URE.2/USER AUTHENTICATION , FIA_UID.2/USER AUTHENTICATION , FIA_USB.1/USER AUTHENTICATION , FIA_UID.1/APP , FDP_MSA.1/TSP.1 , FDP_ISA.1/ID , FDP_MSA.1/TSP.2	Section 5.2.1.1
O.ROBUSTESSE	FIA_TOB.1/STOP , FPT_FLT.1/STOP , FIA_TOB.2/STOP	Section 5.2.1.1
O.CLES CHIFFREMENT	FMI_RND.1/KEYS	Section 5.2.1.1

Tableau 7 Argumentaire objectifs de sécurité de la TOE vers les exigences fonctionnelles

Dans le Tableau 8, les lignes grisées ne sont applicables qu'à la configuration « avec génération de clé ». Les autres lignes s'appliquent aux deux configurations.

Exigences fonctionnelles pour la TOE	Objectifs de sécurité
FIA_UID.1/APP	O.PROTECTION DES DONNEES ENREGISTREES
FIA_UID.2/USER AUTHENTICATION	O.PROTECTION DES DONNEES ENREGISTREES
FIA_UAU.1/USER AUTHENTICATION	O.PROTECTION DES DONNEES ENREGISTREES
FIA_USB.1/USER AUTHENTICATION	O.PROTECTION DES DONNEES ENREGISTREES
FIA_URE.2/USER AUTHENTICATION	O.PROTECTION DES DONNEES ENREGISTREES
FIA_TOB.2/STOP	O.ARRET UTILISATEUR , O.ROBUSTESSE
FPT_FLT.1/STOP	O.ROBUSTESSE
FIA_TOB.1/STOP	O.ROBUSTESSE
FDP_ISA.1/STATUS	O.PROTECTION DES DONNEES ENREGISTREES
FDP_ISA.1/VD	O.PROTECTION DES DONNEES ENREGISTREES
FDP_ISA.1/DU	O.PROTECTION DES DONNEES ENREGISTREES
FDP_ISA.1/ID	O.PROTECTION DES DONNEES ENREGISTREES
FDP_ACC.2/TSP	O.ARRET UTILISATEUR , O.CRYPTO , O.PROTECTION DES DONNEES ENREGISTREES
FDP_MSA.1/TSP.1	O.PROTECTION DES DONNEES ENREGISTREES
FDP_MSA.1/TSP.2	O.PROTECTION DES DONNEES ENREGISTREES
FMI_RND.1/KEYS	O.CLES CHIFFREMENT

Tableau 8 Argumentaire exigences fonctionnelles vers objectifs de sécurité de la TOE

Remarque sur les tableaux 9 et 10 : Le composant « ADV_IMP.1* » est un composant raffiné qui exige que la description de l'implémentation couvre l'ensemble des mécanismes cryptographiques de la TOE. Le composant « ADV_TDS.3** » est un composant raffiné qui autorise la description de la TOE en termes de modules à se restreindre à ses mécanismes cryptographiques.

Objectifs de sécurité pour l'environnement de développement	Exigences d'assurance pour la TOE	Argumentaire
OED.EAL	ADV ARC.1 , ADV FSP.2 , ADV IMP.1* , ADV TDS.3** , AGD OPE.1 , AGD PRE.1 , ALC CMC.2 , ALC CMS.2 , ALC DEL.1 , ALC FLR.3 , ALC DVS.1 , ALC TAT.1 , ASE CCL.1 , ASE ECD.1 , ASE INT.1 , ASE OBJ.2 , ASE REQ.2 , ASE SPD.1 , ASE TSS.1 , ATE COV.1 , ATE FUN.1 , ATE IND.2 , AVA VAN.3	Section 5.2.1.2

Tableau 9 Argumentaire objectifs de sécurité de l'environnement de développement vers exigences d'assurance

Exigences d'assurance pour la TOE	Objectifs de sécurité pour l'environnement de développement
ADV ARC.1 , ADV FSP.2 , ADV IMP.1* , ADV TDS.3** , AGD OPE.1 , AGD PRE.1 , ALC CMC.2 , ALC CMS.2 , ALC DEL.1 , ALC DVS.1 , ALC FLR.3 , ALC TAT.1 , ASE CCL.1 , ASE ECD.1 , ASE INT.1 , ASE OBJ.2 , ASE REQ.2 , ASE SPD.1 , ASE TSS.1 , ATE COV.1 , ATE FUN.1 , ATE IND.2 , AVA VAN.3	OED.EAL

Tableau 10 Argumentaire exigences d'assurance vers objectifs de sécurité de l'environnement de développement

5.3 Dépendances

5.3.1 Dépendances des exigences de sécurité fonctionnelles

Dans le Tableau 11, la ligne grisée n'est applicable qu'à la configuration « avec génération de clé ». Les autres lignes s'appliquent aux deux configurations.

Exigences	Dépendances CC	Dépendances Satisfaites
FDP_ISA.1/STATUS	(FDP_ACC.1)	FDP_ACC.2/TSP
FDP_ISA.1/VD	(FDP_ACC.1)	FDP_ACC.2/TSP
FDP_ISA.1/DU	(FDP_ACC.1)	FDP_ACC.2/TSP
FDP_ISA.1/ID	(FDP_ACC.1)	FDP_ACC.2/TSP
FDP_ACC.2/TSP	(FDP_ISA.1)	FDP_ISA.1/STATUS , FDP_ISA.1/VD , FDP_ISA.1/DU
FDP_MSA.1/TSP.1	(FDP_ACC.1)	FDP_ACC.2/TSP
FDP_MSA.1/TSP.2	(FDP_ACC.1)	FDP_ACC.2/TSP
FIA_UID.1/APP	(FIA_USB.1)	FIA_USB.1/USER_AUTHENTICATION
FIA_UID.2/USER_AUTHENTICATION	(FIA_USB.1)	FIA_USB.1/USER_AUTHENTICATION

Exigences	Dépendances CC	Dépendances Satisfaites
FIA_UAU.1/USER_AUTHENTICATION	(FIA_UID.2) et (FIA_URE.2)	FIA_UID.2/USER_AUTHENTICATION , FIA_URE.2/USER_AUTHENTICATION
FIA_USB.1/USER_AUTHENTICATION	Pas de dépendance	
FIA_URE.2/USER_AUTHENTICATION	(FDP_ACC.1)	FDP_ACC.2/TSP
FIA_TOB.2/STOP	(FIA_USB.1)	FIA_USB.1/USER_AUTHENTICATION
FPT_FLT.1/STOP	Pas de dépendance	
FIA_TOB.1/STOP	(FIA_USB.1)	FIA_USB.1/USER_AUTHENTICATION
FMI_RND.1/KEYS	(FDP_ACC.1)	FDP_ACC.2/TSP

Tableau 11 Dépendances des exigences fonctionnelles

5.3.2 Dépendances des exigences de sécurité d'assurance

Le composant « ADV_IMP.1* » est un composant raffiné qui exige que la description de l'implémentation couvre l'ensemble des mécanismes cryptographiques de la TOE.

Le composant « ADV_TDS.3** » est un composant raffiné qui autorise la description de la TOE en termes de modules à se restreindre à ses mécanismes cryptographiques.

Exigences	Dépendances CC	Dépendances Satisfaites
ADV_IMP.1*	(ADV_TDS.3) et (ALC_TAT.1)	ADV_TDS.3** , ALC_TAT.1
ADV_TDS.3**	Pas de dépendance	
ALC_DVS.1	Pas de dépendance	
ALC_FLR.3	Pas de dépendance	
ALC_TAT.1	(ADV_IMP.1)	ADV_IMP.1*
ADV_ARC.1	(ADV_FSP.1) et (ADV_TDS.1)	ADV_TDS.3** , ADV_FSP.2
ADV_FSP.2	(ADV_TDS.1)	ADV_TDS.3**
AGD_OPE.1	(ADV_FSP.1)	ADV_FSP.2
AGD_PRE.1	Pas de dépendance	
ALC_CMC.2	(ALC_CMS.1)	ALC_CMS.2
ALC_CMS.2	Pas de dépendance	
ALC_DEL.1	Pas de dépendance	
ASE_CCL.1	(ASE_ECD.1) et (ASE_INT.1) et (ASE_REQ.1)	ASE_ECD.1 , ASE_INT.1 , ASE_REQ.2
ASE_ECD.1	Pas de dépendance	
ASE_INT.1	Pas de dépendance	
ASE_OBJ.2	(ASE_SPD.1)	ASE_SPD.1
ASE_REQ.2	(ASE_ECD.1) et (ASE_OBJ.1)	ASE_ECD.1 , ASE_OBJ.2

Exigences	Dépendances CC	Dépendances Satisfaites
ASE_SPD.1	Pas de dépendance	
ASE_TSS.1	(ASE_INT.1) et (ASE_REQ.1)	ASE_INT.1 , ASE_REQ.2
ATE_COV.1	(ADV_FSP.2) et (ATE_FUN.1)	ADV_FSP.2 , ATE_FUN.1
ATE_FUN.1	(ATE_COV.1)	ATE_COV.1
ATE_IND.2	(ADV_FSP.2) et (AGD_OPE.1) et (AGD_PRE.1) et (ATE_FUN.1)	ADV_FSP.2 , AGD_OPE.1 , AGD_PRE.1 , ATE_FUN.1
AVA_VAN.3	(ADV_ARC.1) et (ADV_FSP.2) et (ADV_IMP.1) et (ADV_TDS.3) et (AGD_OPE.1) et (AGD_PRE.1)	ADV_IMP.1* , ADV_TDS.3** , ADV_ARC.1 , ADV_FSP.2 , AGD_OPE.1 , AGD_PRE.1

Tableau 12 Dépendances des exigences d'assurance

Annexe A Compléments de description de la TOE et de son environnement

Cette annexe est informative.

A.1 Domaine d'application

Le terme « disque » doit être compris comme toute **mémoire de masse persistante**, indépendamment du support électronique sous-jacent (clé USB, RAMDisk, *etc.*).

On parlera également de « support » pour désigner le matériel hébergeant le disque.

Le Tableau 13 présente les différentes unités d'allocation de données d'un disque considéré comme un espace de stockage de données, des unités les plus vastes aux plus réduites.

Tableau 13 : Unités d'allocation

<i>Nom</i>	<i>Définition</i>	<i>Périmètre du PP</i>
Disque complet	Le disque physique, sans distinction des différents plateaux (disques RAID) éventuels.	Inclus
Partition	Découpage du disque en pseudo-disques distincts. Au niveau du BIOS. Par exemple, Windows identifie partitions et disques sous le nom de « volume ».	Inclus
Sous-partition	N'existe que sur certains OS (par exemple, <i>slices</i> des systèmes BSD). En-dessous du système de fichiers.	Inclus
Répertoire	Au niveau du système de fichiers de l'OS. Par exemple, les OS de la famille Unix ne font pas la différence entre les répertoires et les (sous-)partitions.	Inclus
Groupe de fichiers	Ensemble de fichiers « marqués » d'une façon ou d'une autre, généralement un attribut du fichier, géré par la TOE ou l'OS. La notion de groupe est indépendante de la hiérarchie du système de fichiers.	Inclus
Fichier	Contient les données utilisateur et est identifié par un nom.	Hors-contexte
Bloc (cluster)	Unité d'allocation du système de gestion de fichiers. Le Bloc est généralement une abstraction du secteur.	Hors-contexte
Secteur	Unité d'allocation élémentaire d'un disque formaté contenant les données utiles.	Hors-contexte
Piste	Pour un disque, données contenues sur une circonférence d'un plateau d'un disque. Typiquement, une piste contient des secteurs, des informations de gestion du disque (n° de secteur, CRC de secteur, n° de piste, etc.), d'espaces intersecteurs (GAP) et d'espace de fin de piste (GAP) ne contenant normalement pas d'informations utiles.	Hors-contexte

La TOE concernée par ce PP est une application chiffrant de manière transparente (« à la volée ») une ou plusieurs unités d'allocation parmi les cinq plus grandes : disque, partition, sous-partition, répertoire ou groupe de fichiers. Par abus de langage, on désigne dans ce PP par « disque » l'espace de stockage chiffré par la TOE, indépendamment du type d'unité d'allocation effectivement concerné.

Une application proposant des « disques virtuels » qui enregistre les données chiffrées dans un fichier de l'OS, mais les présente comme des disques à part entière pour l'utilisateur, entre aussi dans le cadre de ce profil.

Il importe de ne pas confondre cette notion de disque avec l'unité logique de chiffrement utilisée par les algorithmes cryptographiques de l'application. La TOE peut par exemple chiffrer des partitions complètes, mais par bloc ou par secteur, en utilisant une clé dérivée pour chaque bloc ou chaque secteur. L'unité logique de chiffrement n'a d'impact que pour l'évaluation du produit (analyse de vulnérabilité) et son implémentation.

A.2 Utilisation de la TOE

A.2.1 Analogie du coffre-fort

Pour mieux cerner l'utilisation de la TOE, il peut être utile de comparer une application de chiffrement à la volée à un coffre-fort ou une armoire renforcée. Le premier objectif d'un coffre-fort est de protéger son contenu contre le vol, **une fois fermé**. De même, une application de chiffrement vise à protéger des données logicielles une fois celles-ci chiffrées et le disque « désactivé ».

Pour pousser l'analogie plus loin, durant la journée, lorsque le personnel est présent dans les locaux, le coffre-fort est susceptible d'être ouvert et son contenu manipulé par les personnes présentes. L'accès au contenu du coffre est alors réglementé par des mesures organisationnelles et matérielles (contrôle d'accès au local contenant le coffre, caméras de surveillance, *etc.*). Il apparaît donc clairement que la protection apportée par un coffre-fort lui-même ne concerne pas les données en cours d'utilisation mais uniquement lorsqu'elles sont stockées (enregistrées sur le disque). Cela signifie notamment que les aspects critiques de la sécurité d'un coffre-fort concernent son ouverture et sa fermeture :

- Qui peut l'ouvrir ? Dans quelles circonstances ?
- Qui peut le fermer ? Dans quelles circonstances ?
- En quoi cela consiste-t-il ?

Pareillement, une application de chiffrement de disque peut ne pas protéger les données enregistrées une fois celui-ci « activé » ou lorsqu'elles sont manipulées par une application (dans la mémoire du poste de travail). En particulier, les questions de partage de disque sont souvent du ressort de la gestion des droits du système d'exploitation ou du réseau. Bien que cela n'exclue pas que l'application intègre aussi de tels mécanismes, ceux-ci n'entrent pas dans le périmètre de la TOE.

A.2.2 Clés et données d'authentification

Les données d'authentification permettent aux utilisateurs (et aux éventuels administrateurs) de s'authentifier vis-à-vis de la TOE pour activer un disque ou bien le configurer.

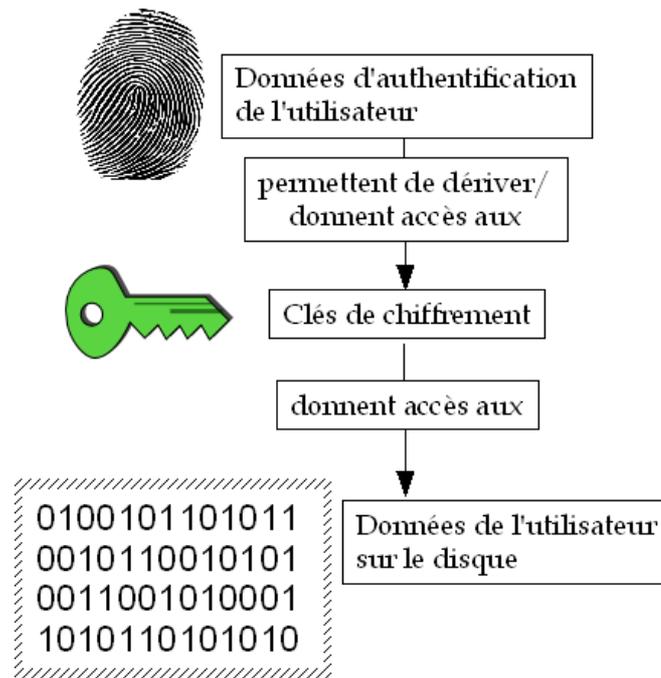


Figure 2 : Principe illustratif d'activation du disque.

Les clés sont les données cryptographiques utilisées par la TOE pour chiffrer (et déchiffrer) les données enregistrées sur le disque.

La connaissance de certaines de ces clés donne accès au contenu du disque ou d'une portion de celui-ci, indépendamment de la TOE, et la connaissance des données d'authentification donne accès aux clés².

La distinction entre ces deux notions s'appuie sur les propriétés suivantes :

- Les données d'authentification sont normalement connues de l'utilisateur tandis que les clés n'ont à être connues que de la TOE.
- Les données d'authentification devraient être modifiables aisément (par exemple, un changement de mot de passe ne devrait pas nécessiter de rechiffrer tout le disque), ce qui n'est pas le cas des clés.
- Les données d'authentification ne sont utilisées que de façon ponctuelle (notamment pour activer le disque) tandis que les clés de chiffrement restent en mémoire pour déchiffrer les données à la demande de l'utilisateur authentifié.

En pratique, la relation entre ces données peut être extrêmement variable d'une implémentation à l'autre. Ainsi, les données d'authentification peuvent servir à dériver directement la clé de chiffrement ou bien n'être utilisées que pour chiffrer (déchiffrer) la clé de chiffrement du disque, *etc.* Dans le premier cas, un changement de donnée d'authentification nécessitera de « transchiffrer » le disque alors que dans le second cas, seule la clé de chiffrement du disque devra être « transchiffrée ».

A.2.3 Fonctionnement de la TOE

La TOE est un intermédiaire transparent entre les applications que l'utilisateur emploie pour manipuler ses données (lecture, modification, sauvegarde), et le support de stockage

² Conformément au principe de Kerchhoff, on suppose que la relation entre les données d'authentification et les clés est une information connue de l'attaquant.

contenant le disque chiffré. L'utilisateur n'a d'interaction explicite avec la TOE que de deux façons : au moment où il accède au disque chiffré pour la première fois en activant le disque et au moment où il désactive explicitement le disque.

L'activation du disque requiert l'authentification de l'utilisateur. Une fois activé, rien ne distingue le disque chiffré des autres mémoires de masse auxquelles l'utilisateur a accès.

En cours de fonctionnement, la TOE chiffre (respectivement, déchiffre) de façon transparente pour l'utilisateur, les données enregistrées (respectivement, lues) sur le disque. Les caractéristiques du procédé de chiffrement dépendent de la mise en œuvre (primitives et algorithmes cryptographiques, taille des clés, *etc.*).

A.3 Fonctionnalités de la TOE

La fonctionnalité principale de la TOE est de protéger en confidentialité les données enregistrées sur une mémoire de masse persistante pour faire face à un vol du support ou de la machine le contenant, tout en permettant à un utilisateur autorisé de les consulter :

- Protection en confidentialité des données stockées sur le disque

De plus, pour son bon fonctionnement, la TOE requiert les services suivants :

- Authentification
 - o Authentification de l'utilisateur

A.3.1 Services fournis par la TOE

Protection en confidentialité des données sensibles stockées sur le disque

Le service principal fourni par la TOE est de protéger en confidentialité les données sensibles enregistrées sur le disque. Cette protection en confidentialité doit s'appliquer notamment aux versions temporaires des données gérées par d'autres applications ou par le système d'exploitation de la machine.

A.3.2 Services nécessaires au bon fonctionnement de la TOE

Authentification de l'utilisateur

L'utilisation de l'application de chiffrement de disque est conditionnée à l'authentification préalable de l'utilisateur (par exemple, à travers la saisie d'une phrase de passe). Cette authentification permet d'activer le disque et d'accéder aux données qui y sont stockées.

A.4 Éléments relatifs à la conception

A.4.1 Périmètre physique et logique de la TOE

La TOE définie dans ce PP fonctionne sur tout type de matériel informatique disposant d'une mémoire de stockage persistante (éventuellement amovible). La procédure d'authentification des utilisateurs et le fonctionnement de la TOE (chiffrement et déchiffrement) peuvent faire appel à des matériels spécifiques (clés USB, cartes à puce, *etc.*) en fonction de la mise en œuvre mais ce PP ne pose aucune exigence particulière concernant le matériel hors-TOE.

Par ailleurs, il sera supposé que les applications présentes sur la machine peuvent être configurées pour qu'elles puissent sauvegarder les données de l'utilisateur de manière transparente sur la mémoire persistante protégée et gérée par la TOE.

A.4.2 À propos des configurations

Les deux configurations introduites dans ce document visent à couvrir deux types de produits courants tout en gardant un maximum de souplesse pour la rédaction d'une cible : les produits orientés « mono-poste », générant les clés de chiffrement par eux-mêmes, et les produits orientés « grande organisation », fonctionnant en coopération avec un serveur de clés centralisé, pouvant par exemple faire office de séquestre (cf. section suivante).

Dans tous les cas, le principe est d'assurer que la qualité des clés générées est d'un niveau suffisant pour que la TOE puisse contrer la menace du vol du disque. Dans le cas de la configuration « avec génération », les algorithmes de génération des clés font partie du périmètre de la TOE et sont donc évalués avec le produit ; dans le cas « sans génération », la formulation des hypothèses pointe explicitement sur l'importance de la génération des clés, et il est raisonnable de penser que l'utilisateur devra s'appuyer sur un produit de confiance, éventuellement certifié indépendamment.

A.5 Services supplémentaires

Cette section présente différents services additionnels susceptibles d'être implémentés par un produit conforme à ce PP.

A.5.1 Auto-verrouillage

Le produit désactive automatiquement le disque après une limite de temps d'inactivité définie par un administrateur de sécurité lors de la configuration initiale. Une ré-authentification de l'utilisateur est alors nécessaire pour activer à nouveau le disque.

Ce type de mécanisme permet d'améliorer la protection des données en cas d'absence plus ou moins prolongée de l'utilisateur loin de son poste de travail ou bien de l'oubli de la part de celui-ci de désactiver son disque. Certaines implémentations sont coordonnées avec d'autres logiciels analogues, comme l'économiseur d'écran de la machine hôte.

A.5.2 Séquestre et recouvrement

Dans le cadre d'une utilisation professionnelle, le recouvrement des données peut être aussi important que leur protection. Les produits offrent alors la possibilité d'exporter une ou plusieurs clés de séquestre ou de recouvrement pour un stockage distant. Il s'agit d'assurer la disponibilité de ces données dans les cas suivants :

- · perte/oubli des données d'authentification par l'utilisateur,
- · sur demande au sein de l'organisme (en cas de commission rogatoire, par exemple).

Les solutions de recouvrement peuvent être multiples. Il peut s'agir, par exemple, d'un export en clair des clés de chiffrement ou des données d'authentification des utilisateurs permettant leur stockage sur un autre support. Il peut s'agir aussi d'un chiffrement sur le disque de copies des clés de chiffrement à l'aide d'une clé de séquestre.

Au niveau organisationnel, il importe de définir précisément les rôles des différents acteurs impliqués dans la procédure de recouvrement, notamment pour éviter le détournement de celle-ci par des attaquants (*i.e.* un attaquant ayant volé un disque se fait passer pour l'utilisateur légitime auprès du service de recouvrement).

A.5.3 Sauvegarde

Le chiffrement des données s'oppose parfois aux exigences de sauvegarde³. Le produit peut ou non permettre la sauvegarde des données chiffrées (image disque), ou bien celle des données en clair (ce qui revient à avoir plusieurs utilisateurs d'un même disque).

A.5.4 Gestion des rôles

Le produit peut distinguer différentes catégories d'utilisateurs et leur attribuer des droits spécifiques. Dans le cadre d'un déploiement dans le cadre d'une administration ou d'une entreprise les personnes installant, configurant et utilisant un poste de travail peuvent être distinctes (administrateur système, administrateur de sécurité, utilisateur), et le produit peut refléter cette séparation des tâches en distinguant les rôles suivants :

- **Utilisateur** : utilisateur de la machine dont certaines données sont à protéger en confidentialité sur la mémoire de masse persistante de la machine.
- **Administrateur système et réseaux** : administrateur responsable de la machine. Il configure les paramètres de la machine (les comptes utilisateurs et les noms de volume par exemple), mais il n'installe ni ne configure l'application de chiffrement.
- **Administrateur de sécurité** : administrateur en charge de l'installation et de la configuration de l'application de chiffrement. L'administrateur de sécurité définit les données qui doivent être chiffrées et à quel endroit.

Parmi les paramètres exclusivement contrôlables par un de ces rôles, citons :

- la taille des clés et la nature des algorithmes de chiffrement utilisés par le produit,
- le contrôle par le produit de la qualité des données d'authentification choisies par les utilisateurs (taille minimale, présence de caractères non-alphanumériques, *etc.*)
- le renouvellement obligatoire des clés ou des données d'authentification à période déterminée
- la possibilité ou non de désactiver le produit
- la configuration du poste de travail, comme le fait que les partitions de *swap* soient sous le contrôle de la TOE, la gestion des fichiers temporaires par les applications clientes, la désactivation de la mise en veille de la machine hôte...

A.5.5 Effacement sécurisé

La TOE définie dans ce profil définit une opération d'effacement des données sur un disque actif. Un produit peut définir des exigences relatives à l'effacement sécurisé des données s'appliquant à cette opération, par exemple pour assurer l'impossibilité de récupérer les données supposées effacées.

Dans le même ordre d'idée, il peut être nécessaire de définir une procédure spécifiant sous quelles conditions et de quelle façon un administrateur de sécurité doit détruire de manière irréversible les données contenues sur le disque d'un utilisateur. Cette procédure est susceptible de s'appliquer, par exemple, en cas de départ ou de démission d'un utilisateur de l'organisation, ou bien lorsque le disque est attribué à un nouvel usage ou utilisateur. La façon dont ces données sont détruites ou rendues indisponibles peut ou non s'appuyer sur des mécanismes du produit comme, par exemple, le transchiffrement du disque ou l'effacement par écrasement (bruit) systématique.

³ Ainsi, les données chiffrées ne permettent généralement pas de sauvegarder incrémentalement les données de manière efficace.

Ces exigences pourront s'exprimer en utilisant le composant FPT_RIP.2 (*Removal after use*).

Annexe B Définitions et acronymes

Cette annexe donne la définition des principaux termes utilisés dans ce document. Pour la définition des termes Critères Communs, se référer à [CC1], section 4.

5.4 Abréviations et acronymes

BIOS	(<i>Basic Input Output System</i>)	Système de base d'entrée-sortie
CC	(<i>Common Criteria</i>)	Critères Communs
EAL	(<i>Evaluation Assurance Level</i>)	Niveau d'assurance de l'évaluation
IT	(<i>Information Technology</i>)	Technologies de l'information
OS	(<i>Operating System</i>)	Système d'exploitation
OSP	(<i>Organisational Security Policy</i>)	Politique de sécurité organisationnelle
PP	(<i>Protection Profile</i>)	Profil de protection
SF	(<i>Security Function</i>)	Fonction de sécurité
SFR	(<i>Security Function Requirement</i>)	Exigence fonctionnelle de sécurité
ST	(<i>Security Target</i>)	Cible de sécurité
TI		Technologie de l'Information
TOE	(<i>Target Of Evaluation</i>)	Cible d'évaluation

5.5 Définitions

Cible d'évaluation (TOE)

Le produit à évaluer et sa documentation associée.

Cible de sécurité (ST)

Document servant de référence à l'évaluation de la cible d'évaluation : le certificat délivré par la DCSSI attestera de la conformité du produit et de sa documentation aux exigences formulées dans la cible de sécurité.

Disque

Mémoire de masse persistante contenant les données chiffrées par la TOE.

Image (du) disque

Ensemble des données (chiffrées) de la mémoire de masse persistante.

Interprétation

Complément (clarification, correction, ou additif) aux Critères Communs ; la liste des interprétations est disponible sur le site : <http://www.commoncriteriaportal.org>

Machine

Équipement qui héberge l'application de chiffrement de la mémoire de masse persistante (ordinateur portable, serveur en réseau, *etc.*).

Support

Périphérique physique hébergeant la mémoire de masse persistante. Le support n'est pas forcément complètement sous le contrôle de la TOE, en ce sens que la mémoire protégée ne peut n'être qu'une partie de celui-ci.

Annexe C Traduction des termes anglais

Les exigences étant exprimées intégralement en anglais dans le PP, une traduction des termes anglais spécifiques à la TOE utilisés dans la Section 4 est fournie ci-dessous.

Disk	Disque
Encryption key	Clé de chiffrement
Identifiant	Identifiant
Object	Objet
Operation	Opération
Security attribute	Attribut de sécurité
Security policy	Politique de sécurité
Subject	Sujet
User	Utilisateur

Annexe D Références

- [CC1] *Common Criteria for Information Technology Security Evaluation, Part 1: Introduction and general model.* Version 3.0, June 2005. CCIMB-2005-07-001.
- [CC2] *Common Criteria for Information Technology Security Evaluation, Part 2: Security functional requirements.* Version 3.0, July 2005. CCIMB-2005-07-002.
- [CC3] *Common Criteria for Information Technology Security Evaluation, Part 3: Security Assurance Requirements.* Version 3.0, July 2005. CCIMB-2005-07-003.
- [CEM] *Common Methodology for Information Technology Security Evaluation, Evaluation Methodology.* Version 3.0, July 2005. CCIMB-2005-07-004.
- [CRYPTO] *Mécanismes de cryptographie : règles et recommandations concernant le choix et le dimensionnement des mécanismes cryptographiques de niveau de robustesse standard.* Version 1.02, 19 novembre 2004. DCSSI.
- [QS-QR] *Définition des paquets d'assurance pour la qualification standard et pour la qualification renforcée suivant les CC version 3,* Note diffusée lors de la réunion de lancement de l'évaluation le 8 février 2006, DCSSI.